BUREAU DE SANTE.

Mariages, Naissances, Décès inscrits dans les dernières 24 heures.

MARIAGES.

Milton Brown à Lodisa Howard, Julius C. Falk à Irene Makofsky, Emile A. Wagner à Lorette W. Germann, Joseph Daste à Rita Manadé, Louis A. Gilly jr à Stella S. Groth, Oscar Hippolite à Félicie Mitchell.

NAISSANCES.

Mmes Nunio Jacob, une fille; Hy P. Knoblock, un garçon; Joseph A. Commack, un garçon; Jas H. Dunn, un garçon; Jos J. Malarcher, une fille; F. G. Touchard, un garçon et une fille; Ernest Hoover, un garçon; Rocco Cardona, un garçon; Hy Van Waesberge, un garçon; John A. Capponi, un garçon; Joseph W. Carroll, une fille; Ben T. Waldo, un garçon; Geo J. Fandal, une fille; H L. Bomby, un garçon.

DECES

Margaret A. Nelson, 49 ans, Monroe, Lne.; Chas. Faulstich, 49 ans, 1814 N. Robertson; Marie A. Macalenso, 32 ans, Bourgogne et France; Alton A. Huber, 1 an 416 N Rocheblave; Katherine D. Slattery, 42 ans, 916 Troisième; Cathérine Grunses, 59 ans, 1913 Royale, Chas E. Debat, 45 ans, 541 Royale; Vve Ernestine M. Develle, 81 ans, 2339 Ursulines; Louise Sins, 12 ans, Hôpital de Charité; Céleste Boyd 38 ans, Couvent du Bon Pasteur; Mary Clark, 54 ans, Hôpital de Charité; Herbert Bennett, 4 mois, Hôpital de Charité; Marie Eubers, 45 ans, 2713 Felicité; Pansy L. Crosier, 10 jours 1802 avenue Palmer; Thos J. Hill, 63 ans, 1607 Gasquet; Wm Brown, 30 ans, 410 avenue Napoléon; Hy Simms, 30 ans, 2901 Quatrième; Vve Christine Boyden, 75 ans, 530 Première; James Fusilio, 55 ans, 919 Valette.

TRIBUNAUX.

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Arthur J. Winling vs H. J. Winling et als, demande de partage.

Demandes d'émancipation:

Pearl Ruffin, Amélia LeBlanc.

Mary Salisbury vs Angelo Fallo, procès exécutif de $1,500.

Emma Campbell vs Wm F. Piper, demande de divorce.

B. H. Flashpoller fils vs W. T. Alcorn, confession de jugement de $337.30.

Bureau des Ecoles Publiques vs Mme Mattie Williams, expropriation.

Wm J. Hume vs Frank T. Capp & Cie, réclamation de $415.

Louis Winson vs Frederick R. Matthews, action en recouvrement de $100 sur des billets.

Jos. A. Blythe vs Léon Lehman, réclamation de $150.25 et injonction.

Successions ouvertes.

Mme Lina Christen, Elizabeth Miller, Amos Hinkson, Chas L. Keppler, John T. Miller, John Labord, Mary A. Leverich.

DEUXIEME COUR CRIMINELLE DE CITÉ.

JUGE A. M. AUCOIN.

Comparutions:

Marcel De Léon; James J. Hudson, alias Jos Mason; Joseph Alexander, actes de violence; Robert Muller, violation de l'acte 84 de 1908; Narciss Ottilo, attaque à main armée; Gaetano Russo, menaces.

Condamnations:

Robt C. Pflueger, Jérome Pascal, actes de violence, $10 d'amende ou 30 jours de prison; Frank Smith, actes de violence, $100 d'amende ou 6 mois de prison.

Trouvés coupables:

Frank Prima, John Ansel, violation de l'acte 93 de 1906; George Smith, vol avec effraction.

SUPERIEUR AU COPAHU ET AUX INJECTIONS
SANTAL MIDY
CAPSULES
SOULAGE EN 24 HEURES

Affaire abandonnée:

Edw. Miller, vol avec effraction.

Envoyés devant la Cour Criminelle:

Jean Lee alias Geo. Vinier, vol avec effraction; Wm Ashford, vol.

COUR SUPREME DE L'ETAT

Nouvelles additions de causes accordées:

Bureau des commissaires du Bayou Terre-aux-Bœuf vs E. R. Baker.

Louis Kohlman vs Mme Clara Cochrane.

Nouvelles additions de causes refusées.

F. B. Crosset vs J. W. Campbell.

Cleveland H. Matthews vs T. J. Kerlin.

Shreveport Traction Co. vs J. T. Maulhaupt.

Donaldson-Puckett Co. vs Margaret C. Bynum.

O. J. Villeré vs New Orleans Pure Milk Co.

David Coleman vs The Fire Insurance Patrol of New Orleans.

Solomon Reinach vs J. Chas Jung.

Par le juge Breaux:

L'Etat de la Louisiane vs Eugène Bertrand et Odette Duval, jugement infirmé.

La Succession de Mme H. L. Watt, jugement confirmé.

A. H. Humphrey vs H. E. Midkiff, jugement infirmé.

Par le juge Nicholls:

Louisiana Railway & Co. vs le Maire et le Conseil Municipal de Conshatta, jugement confirmé.

W. J. Thomason vs K. C. S. Ry Co jugement confirmé.

Z. T. Kent vs Davis Bros Lumber Co., affaire mise hors de cour.

La succession de Patrick M. Westfeldt, jugement confirmé.

Octave Dupré vs St-Louis Cypress Co, demande repoussée.

Par le juge Monroe:

S. J. Gray vs A. J. Hirsch, jugement amendé.

Pauline Josephson vs Ira A. Bowers, jugement confirmé.

La succession de James Frigolo et Catherine Christian, son épouse, jugement confirmé.

L'Etat de la Louisiane vs Monroe Barksdale, jugement infirmé.

L'Etat de la Louisiane vs Adolphe Romero, jugement confirmé.

Mary L. Steward vs Justin F. Denechaud, jugement confirmé.

Par le juge Provosty:

Allopathic State Board of Examiners vs Léon Williams, jugement confirmé.

Marie C. Lacroix vs Julius Villio, jugement amendé.

St-Louis Jewelry Co. vs Joseph Imbraguglio, demande accordée.

Ventes inscrites au bureau d'affiches.

Chinchuba Deaf Mute Institute à Giosua M. Morgan, terrain, Ste Anne, Chartres, Royale et le Passage St Antoine, $3,500.

Quaker Real Estate Co. Ltd. à Jean Ferran, 2 terrains, Gayoso, Salcedo, Bienville et Conti, $1,260.

Geo M. Gannon à Wm Patton, 1/4 d'intérêt dans la Succession de Virginia Davis, $1,025.

Jno François Toulmen et al à Rufus J. Paddock, portion, Henry Clay Garfield, Calhoun et Pitt, $3,200.

H. Ball Bowers à Rufus J. Paddock, 8 terrains, Clara, Willow, Gén. Taylor et Delachaise, $4,600.

Chas D. Martin à Firemen's Bldg Ass'n, 2 terrains, Farragut, Socrates, De Armas et Nelson, $....

Security Bldg & Loan Ass'n à Edw. W. Charlton, 2 terrains, Fern, Plum, Burdette et Oak, $4,200.

POUR GUERIR UN RHUME EN UN JOUR

Prenez les Tablettes de BROMO Quinine LAXATIF. Les pharmaciens rendent l'argent si elles ne guérissent pas. Chaque boîte porte la signature de E. W. GROVE. 25c.

FAITS DIVERS.

Devant la Cour Juvénile.

Depuis quelque temps, les habitants de la rue St-Charles, entre l'avenue Howard et la rue Melpomène, se plaignaient de la fréquente disparition de bouteilles de lait déposées le matin devant la porte de leurs résidences par les vendeurs.

Une surveillance fut organisée et, ces jours derniers, l'agent Théodore Obitz procédait à l'arrestation de deux jeunes nègres qui ne firent aucune difficulté à se reconnaître coupables des différents vols.

Ces deux jeunes vauriens, McB. Manaday et Thomas Randolph ont comparu hier matin devant le juge Wilson, de la Cour Juvénile, qui, prenant en considération leur jeune âge, a résolu de les remettre entre les mains de M. Agnew, surintendant de l'Asile des enfants abandonnés.

Plusieurs autres gamins de couleur ont comparu dans la matinée devant le juge Wilson qui en a remis quatre à la garde de M. Agnew et s'est contenté d'admonester vertement les autres.

Un affidavit a été porté contre Léopold Charnell, un nègre accusé d'avoir battu Frank Lombard, un mineur. Charnell habite au No 645 rue Kerlerec. Il comparaîtra samedi prochain devant le juge Wilson, en même temps que Sheppard et McNamara, les deux cafetiers accusés d'avoir vendu des boissons alcooliques à des mineurs.

Société Française de Bienfaisance Mutuelle-La France.

Cette société, une des plus utiles et prospères de notre ville, vient de renouveler son Conseil d'administration et d'élire ses officiers pour l'année courante.

Il y a quelques mois, la mort lui enlevait son président, M. Delvaille, et son premier vice-président, M. Pierre Petit était appelé à sa présidence provisoire. Le zèle dont a fait preuve M. Petit dans l'exercice de ses hautes fonctions lui ont mérité la confiance de ses co-sociétaires, aussi, l'autre soir, ceux-ci se faisaient-ils un devoir et un honneur de le maintenir à la présidence.

Ont été élus: MM. Pierre Petit, président; James B. Pelletier, 1er vice-président; H. J. Préau, 2me vice-président; Pierre Duraffo, secrétaire; Jos. Bordenave, sous-secrétaire; Eug. Jacob, trésorier; C. Kauffman, grand marshal.

Directeurs—MM. Chas Desportes, G. G. Broggi, C. S. Fenasci, F. Fenasci, C. E. Martin, E. Lacasse, E. Sirier, A. Langlois, Geo. E. Pollock, L. Lamothe.

Le gouverneur Sanders est à la Nouvelle-Orléans.

Le gouverneur Sanders a signé, hier matin, les contrats des agents fiscaux.

Les banques qui, à la Nouvelle-Orléans, recevront les fonds de l'Etat, sont: la Whitney Central National Bank; la Hibernia Bank & Trust Company et la New Orleans National Bank.

Le contrats signés resteront en vigueur jusqu'à la prochaine assemblée de la Commission de Liquidation d'Etat, devant laquelle les présidents des trois banques susnommées comparaîtront pour demander que le taux de l'intérêt fixé par l'Etat soit abaissé.

On ignore encore quelle sera la décision de la Commission, mais dans l'intervalle ces banques fonctionneront comme agents fiscaux.

VOUS POUVEZ AVOIR
OKRA
SOUPE et GOMBO
et autres plats d'Okra
TOUTE L'ANNEE
L'Okra Evaporé de Bradford satisfait à une nécessité qui s'est longtemps fait sentir.
En Vente Partout 5 Sous.
H. T. COTTAM & CIE.
Agents en Gros.
1er déc—4m—mar jeu dim

Onzième terme.

La Société de bienfaisance mutuelle des "Enfants de la France" a élu ses officiers il y a quelques jours, nous l'avons annoncé; et M. J. A. Buisson qui en était élu président, l'était pour la onzième fois. Cette permanence aux premières fonctions de la Société dit hautement la popularité dont jouit M. Buisson auprès de ses co-sociétaires.

Comparution du Chinois Hop Sing.

Sam Hop Sing, le Chinois sur lequel pèse une accusation de contrebande, a comparu ce matin devant le commissaire des Etats-Unis Chiapella qui a fixé le montant de son cautionnement à 1,500 dollars.

Sur la requête de l'avocat Howard, défenseur de Sing, cette caution a été réduite à 1,000 dollars par le juge Saunders.

C'est M. Vally Burke qui s'est porté garant pour le Chinois. M. Burke a déclaré qu'il avait consenti à fournir le cautionnement de Hop Sing parcequ'il ne le croit pas coupable.

Constantin Gripotis, un Grec, patron de la goélette "Axle", qui est aussi accusé d'avoir fait la contrebande des Célestes a comparu devant le commissaire Chiapella qui a remis son affaire à mercredi.

Gripotis s'exprime avec difficulté en anglais. Il a avoué à un marshal des Etats-Unis que pendant un des voyages de la goélette, 28 Chinois avaient été embarqués dans un port mexicain et débarqués ensuite à Cat Island, près de Gulfport.

Il ignore ce que les Chinois sont devenus après les avoir débarqués sur le sol américain.

L'agent spécial Scheil, qui dirige l'enquête, espère avoir réuni des preuves suffisantes pour obtenir la condamnation de tous les individus impliqués dans cette affaire de contrebande.

Les inculpés seront emmenés dans deux ou trois jours à Biloxi où ils seront traduits devant la cour de district des Etats-Unis.

Ouverture de Cours de Français à Alger.

L'Alliance Franco-Louisianaise de l'Enseignement du Français procédera aujourd'hui, mardi, à 3 heures de l'après-midi, à l'ouverture de classes de français à l'école Belleville d'Alger où plus de 200 jeunes filles ont témoigné le désir d'apprendre la langue française. Cette cérémonie sera présidée par l'honorable M. Behrman, maire de la Nouvelle-Orléans.

Comme on le voit, l'Alliance Franco-Louisianaise marche de l'avant, lentement mais sûrement. Se produisant à la veille de la fête de l'Opéra, l'ouverture de cours de français dans une école de la rive droite du Mississipi est un indice du plus heureux augure, en ce qu'elle témoigne des progrès de l'œuvre.

Ces progrès sont réels, a preuve que M. le Prof. A. Tollaire, surintendant des classes de français, ne cache pas sa satisfaction des résultats déjà obtenus dans la majeure partie des écoles en activité. Il les attribue, en partie au zèle de ses professeurs qui rivalisent à qui réussira plus vite à faire parler les élèves, en partie à la méthode d'enseignement dite "Directe" qui consiste à enseigner la langue française par le français: autrement dit, à apprendre aux enfants à parler de suite en français en les amenant méthodiquement, sans fatigue et comme en se jouant, à penser dans cette langue au lieu de les contraindre à un labeur pénible par le système lent et surauné de la traduction qui n'a d'utilité que pour l'étude des langues mortes.

"Parler une langue" est incontestablement la manière la plus logique pour l'apprendre et la connaître. C'est tellement rationnel que l'on s'étonnerait plutôt que l'on ait jamais pu songer à apprendre une langue vivante autrement qu'en commençant par la parler.

Vente du stock de la maison Lehman.

M. Charles Janvier, président de la Lehman Dry Goods Company, le grand magasin de mercerie de la rue du Canal, a annoncé, hier matin, que le fonds entier de cette compagnie avait été vendu à la Samuel Gans Company de New York et de Chicago.

M. Janvier a en outre déclaré que les créanciers de la Lehman Company seraient entièrement remboursés ainsi que les porteurs d'actions privilégiées.

Les porteurs d'actions ordinaires ne seront remboursés qu'en partie.

La vente des marchandises a été conclue samedi après-midi.

La compagnie Gans a l'intention d'envoyer tout le fonds dans diverses villes du Nord où il sera mis à l'encan.

DECES.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle Orléans—Décédée lundi, 18 janvier à 11.45 heures A. M. Agée de 72 ans et 8 mois, la Sociétaire Veuve JEAN LA BURTHE, native de France. Mesdames les membres de la Société et particulièrement ceux de la catégorie du mois de janvier sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, mardi, 19 janvier 1909, à 4 heures P. M. Le convoi partira de sa dernière résidence, No 2552 rue d'Orléans, coin Dorgenois.

Le Président, J. M. VERGNOLLE.

Le Secrétaire, A. LE FRANÇOIS.

19 jan—1f

CAPDAU—Décédé dimanche, 17 janvier, à 9.15 heures p. m., Dr J. ERNEST CAPDAU, âgé de 33 ans, natif de la Nouvelle-Orléans. Les parents, amis et connaissances de la famille, ainsi que les officiers et membres de la Manhattan Lodge No 53 K. of P., New Orleans City Protective Assn, Atlantic Benevolent Assn, N. O. Lodge No 30 B. P. O. E., Yellow Pine Camp No 60 W. O. W., B. O. of Buffaloes, Orleans Ph. Medical Society et Louisiana State Medical Society, sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, mardi, 19 janvier, à 3 heures de l'après midi. Le convoi partira de sa dernière résidence, coin N. Rempart et avenue Champs-Elysées.

Enterrement au cimetière Greenwood.

Société Médicale de la Paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1909.

Les officiers et les membres de cette société sont requis d'assister aux funérailles de notre co-sociétaire décédé Dr J. ERNEST CAPDAU, qui auront lieu aujourd'hui, à 3 heures de l'après midi. Le convoi partira de la dernière demeure du défunt, avenue des Champs-Elysées 940, coin de la rue Nord Rempart.

WM H. SEEMANN, M. D., Président.

CHARLES P. HOLDERITH, M. D., Secrétaire.

19 jan—1f

JAMES BONNOT,
Successeur de JOHN BONNOT
Entrepreneur de pompes funèbres

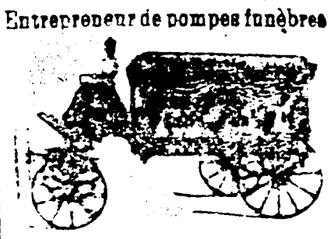

No 623 RUE STE-ANNE
SALONS FUNEBRES.
Téléphone No 1043.

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. B. ADER, Vice-Président
EMILE ADER, Secrétaire.
F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.,
Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs.

1108-1112 Rue ND Remparts
PHONE { HEMLOCK..... 408

PHONE HEMLOCK 283.
EMILE LABAT
(Autrefois Mme Veuve Jos. Ray)
Directeur de Pompes Funèbres et Embaumeur,
No 1308 AVENUE NORD REMPARTS
Près Esplanade.
Voitures pour Bals, Mariages, Promenades, etc. Enterrements faits des prix modiques. Ordres reçus par le téléphone à n'importe quel moment.
1er sept—1an

Attaque nocturne.

Lester R. Desforges, demeurant rue Canal 4000, a été attaqué par deux nègres l'avant dernière nuit alors qu'il se rendait chez lui. Le père du jeune homme qui a raconté l'affaire à la police hier matin a dit que son fils avait été accosté par un des noirs qui était assis sur un escalier avec son compagnon rue Solomon, près Canal.

Les cris du jeune homme ont effrayé les malfaiteurs qui l'ont laissé sur le trottoir. L'agent de police Aucoin a fait une enquête, hier dans la journée, et sur la requête de M. Desforges deux nègres nommés Arthur Robinson et Chas Wilson ont été mis en état d'arrestation.

Devant la Cour Suprême.

Le juge O. Provosty, de la Cour Suprême de l'Etat, a annulé, hier, la décision rendue par le juge St Paul de la Cour civile de Disctrict, nommant M. M. Walter Danziger et Jules P. T. Meunier liquidateurs de la Banque Coloniale.

L'affaire avait été portée devant la Cour Suprême par M. Meyer S. Dreyfus, au nom des actionnaires de la banque, qui demandaient que MM. M. John Adams, A. J. Stellings et J. W. Roussel fussent nommés liquidateurs. Le juge Provosty a fait droit à leur demande et a chargé ces trois messieurs de procéder à la liquidation des affaires de la banque.

Grièvement blessé.

Alen Bopping, un gamin de 12 ans, demeurant rue Lesseps 626, a été grièvement blessé hier après-midi vers deux heures.

Il essayait de sauter sur un train à l'angle des rues Louisa et N. Peters lorsqu'il est accidentellement tombé et a été écrasé par les roues. Il a été transporté à l'hôpital dans un état critique.

Les Repas Que Votre Mère Apprêtait,
étaient exactement ceux que vous trouverez au Restaurant et dans la Salle à Manger sur le Plan Américain du NOUVEL HOTEL ST-CHARLES. Aucune ville au Monde n'a accès aux marchés comme la Nouvelle-Orléans, et aucun Hôtel dans le Pays ne tire profit et ne sert de tout ce qui se trouve dans les marchés du Monde entier, comme le fait le NOUVEL HOTEL ST-CHARLES. Nous servons de tout ce qui est en vente et le faisons cuire comme vous le désirez.
Nous accordons une attention spéciale aux repas après les parties de théâtre et aux Déjeuners et Dîners de Noces. Musique de 12 à 2 p. m. et de 6 à 11:30 p. m. Notre Jardin de Palmiers, l'endroit où l'on peut le mieux se reposer, et unique en son genre au Sud est à votre disposition.

AMUSEMENTS

Tulane TO-NIGHT AT 8:15 Mats. Wed. Sat. @2
PRIX: Soirs.....25c à $1.50 Matinées.....25c à $1.00
Le Spectacle Que Vous Connaissez
The CLANSMAN
Une Histoire du Ku Klux Klan
Par THOMAS DIXON, Jr.
Semaine Prochaine—FRANCIS WILSON.
19 jan—5f

Orpheum THEATRE Phone M. 333
VAUDEVILLE AVANCE
BOND & BENTON
CHERIDAH SIMPSON
SEPT YULIANS
MELNOTTE TWINS et CLAY SMITH
A. O. DUNCAN
CHINKO
MINNIE KAUFMANN
KINODROME.
19 jan—5f

GREENWALL THEATRE.
Henry Greenwall, Directeur
"WHIRL-I-FUN"
"The Pooloola in Ireland."
Dim. Mat. 24 Jan., The Behman Show

AMUSEMENTS

Crescent TO-NIGHT MATS. Wed. Sat.
PRIX: Soir.....15c à 75c Matinée.....15c à 50c
De Retour Encore—Meilleur Que Jamais
THE TIME, THE PLACE & THE GIRL
Avec JOHNNIE YOUNG
une Excellente Compagnie.
Semaine Prochaine—JUST OUT OF COLLEGE
19 jan—5f

RAFRAICHI A L'AIR GLACE.
BLANEY'S LYRIC THEATRE
Où le public se rend cette saison.
TELEPHONEZ MAIN 166.
Marching Through Georgia
Présentant les Artistes de la Saison.
TOUS LES SOIRS.
Matinées Dim., Lun., Ven. et Sam à 2.
PRIX: Soirs.....10, 20, 30 et 50c Matinées.....10, 20 et 30c

10c--SHUBERT Spectacle Continu de 12.30 à 10.30 p. m. Chaque Jour.
Grand Divertissement de Tableaux
—DE—
O. T. CRAWFORD.
Changement de Tableaux les Dimanches, Mardis et Jeudis.
Chaque Représentation dure Plus d'une Heure.

AVIS DE BANQUE.

BANQUE DES CITOYENS DE la Louisiane, Nouvelle-Orléans, 1er janvier 1909—L'élection annuelle de sept Directeurs de cette Banque, pour l'exercice suivant, aura lieu à la Maison de Banque LUNDI, 1er février 1909, de midi à 2 heures p. m.

S. A. TRUFANT, Caissier.

1er jan—au 1er fév inc

PROPOSITIONS.

Ville de la Nouvelle-Orléans, Lne.

Proposition pour l'achat de "New Public Improvement Bonds" de la Ville de la Nouvelle Orléans.

Nouvelle-Orléans, Lne, 18 décembre 1908.

Le Bureau de Liquidation de la Dette de la Ville de la Nouvelle-Orléans, Lne, par autorité spéciale accordée par les Actes 19 de 1908 et 116 de 1908 de la Législature de la Louisiane et l'Amendement Constitutionnel modifiant les dits actes, recevra à l'Office du Bureau de Liquidation de la Dette de Ville, salle 10, Hotel de Ville, Nouvelle-Orléans, Lne, les propositions cachetées jusqu'à MARDI 9 FEVRIER 1909, à midi pour l'achat de quatre millions ($4,000,000) de dollars de New Public Improvement Bonds de la Ville de la Nouvelle-Orléans devant être émis conformément aux Actes No 19 de 1908 et No 116 de 1908 et l'Amendement Constitutionnel modifiant les dits actes.

Les bons sont remboursables le 1er janv. 1942 mais peuvent être remboursés à l'option de la ville de la Nouvelle-Orléans après le 1er janv. 1928, portant 4 pour cent d'intérêt par an, payable semi-annuellement. Ils sont de la dénomination de $1,000 chacun, avec coupons d'intérêt annexés, payables les 1er janv. et juillet, et sont exempts de toute taxe d'Etat, paroisse et municipale.

Les bons seront vendus au plus offrant à un prix qui ne sera pas au-dessous du pair, avec intérêt accru, joint à la plus faible soumission, et aucune soumission ne sera considérée qui demandera une commission de plus de 1/8 pour cent.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque certifié de 3 pour cent de leur montant. Les chèques des enchérisseurs qui n'auront point réussi leur seront rendus immédiatement après l'adjudication. Les chèques des enchérisseurs heureux seront gardés et serviront à couvrir le paiement de la première livraison de bons.

Le bureau se réserve le droit de rejeter une ou toutes les soumissions.

De manière à s'assurer le temps de signer et livrer lesdits bons, ceux-ci seront remis à l'acheteur comme suedit:

Un million ($1,000,000) de dollars dans les trente jours, $1,000,000 additionnel dans les soixante jours et les $2,000,000 restants dans les quatre vingt dix jours qui suivent la date de la vente.

Marquez toutes soumissions "Proposition pour l'achat de New Public Improvement Bonds".

De plus amples détails et particularités seront fournis sur demande à T. Wolfe, Jr, secrétaire du Bureau de Liquidation de la Dette de Ville, salle 10, Hotel de Ville, Nouvelle-Orléans, Lne.

T. WOLFE, Jr, Secrétaire.

1 jan—31 f

jour nal.

Gaétan venait annoncer:

—Miss Hallam est dans le cabinet de travail de monsieur le marquis.

Perplexe, M. de Morailles n'avait pas paru entendre. Mais son indécision fut brève.

La sensation étrange qui l'enveloppait, cette trame d'événements dont il ne parvenait pas à saisir le fil, et que cependant il soupçonnait ourdie aux dépens de son honneur et de son repos, —le chantage de l'étrangère, le petit-bleu à l'encre secrète, la conversation de la marquise et du préfet de police,—cet ensemble de faits troubles qui exhalaient une odeur de tromperie, agirent si fortement sur lui, qu'il résolut de savoir, coûte que coûte.

Miss Hallam, longue et maigre dans sa robe sombre, l'air plus rigide et plus puritain que jamais, l'attendait.

Le marquis la salua, et courtoisement lui désigna un fauteuil:

—J'espère, miss Hallam, ne pas vous avoir dérangée, et je m'excuse de ne pas vous avoir fait prier de me recevoir dans votre chambre.

Extrêmement sensible à ces égards, la gouvernante eut un sourire aimable, qui déchausa ses longues dents, et esquissa un geste anguleux de protestation polie.

Le marquis, s'étant assis, avait déclaré d'un air pensif:

—Vous avez depuis six années donné à votre petit André de telles preuves de dévouement que vous ne vous étonnerez pas, miss Hallam, si je désire avoir avec vous quelques minutes d'entretien confidentiel comme avec une amie de notre famille.

La vieille Anglaise abaissa son nez majestueux et son menton en proue.

—La nature des questions que je vous demande la permission de poser est délicate. Mais je m'adresse avec confiance à votre tact et à votre droiture.

"Vous avez été à même de voir et de deviner bien des choses dans cet intérieur. Je vous serais obligé de me dire si vous avez jamais rien remarqué d'irrégulier, ou quoi que ce soit qui démente le sentiment du respect que pour ma part je porterai toujours à madame de Morailles?

Miss Hallam parut se raidir davantage; son visage se ferma, elle pinça les lèvres:

—Je sais trop ce que je dois à moi même, dit-elle après une seconde de réflexion, pour ne pas m'être cantonnée toujours exclusivement dans mon rôle d'éducatrice.

"Je suis attachée à la personne de l'enfant et ne me suis jamais permis de tourner les yeux sur sa mère.

—Je n'en doute pas, miss Hallam. Mais croyez bien que si je vous interroge, c'est que j'en ai le droit et le devoir. Supposez que des vilaines gens — il y en a toujours — se soient efforcés de jeter dans mon esprit des doutes sur la conduite, irréprochable à mes yeux, de la marquise.

"Eh bien! je fais appel à votre conscience, sûr que vous n'hésiterez pas à me répondre avec loyauté car si ces imputations sont fausses, vous tiendrez à l'affirmer, et si, — le visage du marquis s'assombrit, — par impossible, elles avaient quelque fondement, vous seriez tenue par l'honneur à me révéler ce que vous en savez.

Miss Hallam devint très rouge. Avait-elle eu des soupçons? Mêlée de si près à l'existence de madame de Morailles les assiduités de Robert Le Chare à la Roche-Torte lui avaient-elles produit quelque impression? En avait-elle surpris davantage?

Avait-elle soupçonné l'état intéressant de la marquise et se livrait-il un combat entre ses scrupules de pitié féminine et sa respectabilité puritaine?

Elle répondit avec fermeté:

—Ces questions, monsieur le marquis, sont en dehors de ma compétence et de ma fonction.

M. de Morailles pâlit:

—Miss Hallam, refuser de me répondre, songez y bien, c'est accuser votre maîtresse.

La gouvernante se leva, très raide, et le visage de plus en plus rouge brique:

—Je prie monsieur le marquis d'accepter ma démission. Il m'en coûterait extrêmement de renoncer à élever ce cher petit André; mais je me vois placée, par cet interrogatoire, dans une situation incompatible avec mon contrat et ma dignité.

—Dites plutôt, fit le marquis avec une vivacité rageuse—et une sombre ride fronçait ses sourcils—dites plutôt que vous auriez protesté avec indignation si vous aviez cru la vertu de madame de Morailles inattaquable. Vous vous dérobez, parce que vous avez des doutes, une certitude, peut-être, accablante. Mais vous ne me donnerez pas le change. Vous parlerez!

—Libre à vous d'interpréter ainsi ma réponse, dit miss Hallam d'un ton glacial. Je vous prie de trouver bon que je me retire.

—Je ne vous retiens plus.

Elle salua d'un coup de tête sec et fit demi-tour, tout d'une pièce.

La porte refermée, le marquis comme un furieux allait et venait à travers son cabinet de travail:

"Elle sait quelque chose .... je le sens. Je le vois. Mais par scrupule, elle ne veut ni accuser ni défendre la mère de mon fils. Oh! j'arracherai le masque à tous leurs mensonges!"

Et dans sa fureur, il abattit son poing sur la cloison, ébranlant sur un support une faïence de prix qui vint s'écraser sous ses pieds.... Il n'y prit seulement pas garde.

Comment cette femme avait-elle osé lui résister? Il la payait pourtant. Eh bien! il descendrait encore dans l'avilissement, il interrogerait les domestiques, achèterait leur trahison au besoin.

—Je veux parler à Sophie immédiatement! dit-il au vieux valet de chambre accouru.

Cinq minutes après, pâle et inquiète, la première femme de chambre de la marquise faisait son entrée.

M. de Morailles la toisa, durement:

—Mademoiselle, le hasard m'a fait vous entendre, tout à l'heure, quand vous causiez avec John. Je pourrais vous chasser. Je préfère que vous me disiez les raisons qui vous permettent de soupçonner madame de Morailles.

Le regard faux de Sophie se dissimula sous ses paupières, qu'elle abaissait comme un rideau. Elle ne répondit pas, médusée.

Le marquise retirait du tiroir à argent de son secrétaire un billet de mille francs.

—Je vous écoute, dit-il d'une voix tranchante. Si vous avez calomnié sans raison votre maîtresse, vous ne resterez pas ici une minute de plus. Si vous avez une confidence à me faire je la paierai son prix.

Sophie, prise dans ce dilemme: la porte où l'argent, stimulée par ses mauvais sentiments pour la marquise, s'empourpra, puis, blême et le visage contracté, murmura:

—On parle comme cela..... bien sûr: on a tort.... Je ne voudrais pas parce que M. le marquis m'a entendu, qu'il pût croire....

Il tira de son tiroir un second billet de mille francs qu'il ajouta au premier. Les yeux de Sophie s'allumèrent de vilaine convoitise. Puisqu'elle avait tout avantage à parler, elle se décida brusquement:

—Je ne sais rien de précis; mais qu'il y ait un secret entre madame la marquise et la Jeanne Dandré, j'en mettrais ma tête à couper. Pour moi, ce secret se rapporte à l'enfant que la Dandré élève.

—Veuillez dire: madame Dandré; c'est son nom.

M. de Morailles, en disant ces mots, était devenu livide: l'horrible idée qu'il n'osait formuler s'avérait à lui avec une évidence insultante: cet enfant!.... voyons, il devenait fou! Il n'allait pas supposer que sa femme, dont il connaissait la vertu.... Et cependant, l'idée fixe tenait son cerveau depuis qu'il avait lu la confidence de Jeanne Dandré, à l'encre sympathique.

Cet enfant, à qui était-il? A Aurore?.... Impossible?.... Pourquoi, impossible?

A continuer.

Mort subite de J. W. Caldwell.

Knoxville, Tenn., 18 janvier—Joshua W. Caldwell, un des doyens des avocats de cette ville, et de l'Etat du Tennessee, est mort subitement ce matin à sa résidence. Mr. Caldwell était un directeur de l'Université du Tennessee, un ex-avocat de ville de Knoxville et un maître spécial qui vendit le vieux chemin de fer East Tennessee Virginia & Georgia, à la Southern Railway Company en 1894.

Il fut l'auteur de nombreux ouvrages, entre autres "Bench and Bar of Tennessee" et "Discussions sur la Nécessité d'une nouvelle Constitution pour le Tennessee".

M. Caldwell était âgé de 73 ans. Personne mieux que lui ne prononçait un discours d'après-diner.

Le suicide du Dr. Guilbeau.

Lac Charles, Lne., 18 janvier—M. Frank Robert, trésorier de la Station biologique du Golfe, a formellement démenti les rumeurs suivant lesquelles des irrégularités auraient été constatées dans les comptes du Dr. Braxton H. Guilbeau.

"Le Dr Guilbeau, a dit M. Roberts, ne tenait pas de comptes et rien dans ses relations avec la station biologique n'a pu déterminer son suicide.

"Son acte désespéré ne peut être attribué qu'à un état d'affaissement nerveux."